

Direction des Etudes des
Répertoires et des Statistiques

ETUDE

septembre 2014

Le rSa au régime agricole situation à fin 2013

SITUATION DU RSA AU REGIME AGRICOLE A LA FIN 2013

DIRECTION DES ETUDES, DES REPERTOIRES
ET DES STATISTIQUES

Directeur de la publication :

Alain PELC

pelc.alain@ccmsa.msa.fr

Département "Retraite - Famille - Observatoire
des risques professionnels agricoles (ORPA)
- Accidents du travail"

Rakhsat SLEIMAN

sleiman.rakhsat@ccmsa.msa.fr

Étude réalisée par :

Jean Roger BIYIK BIYIK

biyik-biyik.jean-roger@ccmsa.msa.fr

Mise en page : □

Marie-Claude MASTAIN

Diffusion :

Claudine GAILLARD

gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr

Mireille MEDELICE

Medelice.mireille@ccmsa.msa.fr

SOMMAIRE

LISTE DES CARTES, TABLEAUX ET GRAPHIQUES.....	3
LISTE DES CARTES.....	3
LISTE DES TABLEAUX.....	3
LISTE DES GRAPHIQUES	3
RESUME	4
INTRODUCTION	5
I - LE NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU RSA AU REGIME AGRICOLE A FIN 2013 PROGRESSE LEGEREMENT	6
II - LE RSA SOCLE	6
II.1 - LE NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU RSA SOCLE SEUL AUGMENTE DEPUIS FEVRIER 2013.....	6
II.2 TROIS ALLOCATAIRES SUR CINQ BENEFICIENT DU RSA SOCLE NON MAJORE A FIN 2013.....	8
III - LE NOMBRE D'ALLOCATAIRES AU REGIME AGRICOLE DU RSA ACTIVITE SEUL PROGRESSE PLUS LENTEMENT	8
IV - LE RSA JEUNES.....	9
IV.1 - LE RSA JEUNES RECULE.....	9
IV.2 - DES CONDITIONS D'ACCES AU RSA JEUNES RESTRICTIVES	9
IV.3 - TROIS QUARTS DES ALLOCATAIRES DU RSA JEUNES SONT DES HOMMES AFFILIES AU REGIME DES SALARIES AGRICOLES.....	9
V - LE RSA SOCLE SEUL AU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES	9
V.1 - LA CROISSANCE DU NOMBRE D'ALLOCATAIRES RSA SOCLE SEUL AU REGIME DES NSA SE POURSUIT FIN 2013.....	9
V.2 - LES ALLOCATAIRES DU RSA SOCLE SEUL AFFILIES AU REGIME DES NSA SONT JEUNES ET SANS CHARGE DE FAMILLE.....	10
V.3 - UNE REPARTITION GEOGRAPHIQUE INEGALE DE LA POPULATION BENEFICIAIRE DU RSA SOCLE SEUL AU REGIME DES NSA.....	10
VI - LES FOYERS BENEFICIAIRES DU RSA AU REGIME AGRICOLE SONT MOINS NOMBREUX EN 2013.....	11
VII - LE TAUX DE ROTATION DES ALLOCATAIRES DU RSA S'ETABLIT A 11,5% AU REGIME AGRICOLE A FIN 2013	12
VIII - LES MUTATIONS INTER-COMPOSANTES SONT TRES DYNAMIQUES ENTRE DECEMBRE 2012 ET DECEMBRE 2013	13
IX - LE MONTANT VERSE AUX ALLOCATAIRES DU RSA AUGMENTE DE + 3,3% EN 2013 14	
SIGLES CITES :	14
ANNEXE.....	15

LISTE DES CARTES, TABLEAUX ET GRAPHIQUES

LISTE DES CARTES

CARTE 1 : REPARTITION DES ALLOCATAIRES DU RSA SOCLE SEUL AU REGIME DES NSA.....	10
---	----

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : NOMBRE D'ALLOCATAIRES AYANT UN DROIT PAYABLE AU RSA AU REGIME AGRICOLE EN FRANCE METROPOLITAINE	6
TABLEAU 2 : NOMBRE D'ALLOCATAIRES AYANT UN DROIT PAYABLE AU RSA SELON LE REGIME AGRICOLE EN FRANCE METROPOLITAINE	7

LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1 : EVOLUTION MENSUELLE DU NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU RSA SOCLE SELON LE REGIME AGRICOLE EN FRANCE METROPOLITAINE (EN % GLISSEMENT ANNUEL)	7
GRAPHIQUE 2 : EVOLUTION MENSUELLE DU NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU RSA ACTIVITE SEUL SELON LE REGIME AGRICOLE EN FRANCE METROPOLITAINE (EN % GLISSEMENT ANNUEL).....	8
GRAPHIQUE 3 : EVOLUTION ANNUELLE DU NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU RSA SELON LE REGIME AGRICOLE EN FRANCE METROPOLITAINE	11
GRAPHIQUE 4 : EVOLUTION ANNUELLE DU NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU RSA SELON LA COMPOSANTE AU REGIME AGRICOLE EN FRANCE METROPOLITAINE.....	11
GRAPHIQUE 5 : EVOLUTION MENSUELLE DU TAUX DE ROTATION DES ALLOCATAIRES DU RSA AU REGIME AGRICOLE EN FRANCE METROPOLITAINE.....	12
GRAPHIQUE 6 : EVOLUTION DES PRESTATIONS VERSEES AU TITRE DU RSA SELON LE REGIME EN MILLIONS D'EUROS	14

Télécharger les données au format Excel : 

Résumé

Le nombre d'allocataires du rSa au régime agricole s'élève à 34 200 à fin 2013

En décembre 2013 au régime agricole, 34 200 foyers sont bénéficiaires d'un droit au rSa, dont un tiers de non-salariés agricoles. Le nombre d'allocataires augmente de + 1,0 % par rapport à fin 2012. Il croît (+ 2,5 %) au régime des salariés agricoles alors qu'il diminue (- 2,0 %) au régime des non-salariés agricoles. Les effectifs du rSa socle augmentent (+ 2,1 %) tandis que ceux du rSa activité seul diminuent (- 1,0 %) sur la période.

Légère hausse du nombre d'allocataires du rSa au régime agricole à fin 2013

Le nombre d'allocataires du rSa au régime agricole s'établit à 34 200 à fin 2013. Au total, en tenant compte des conjoints et des enfants à charge, 76 860 personnes sont couvertes par la prestation. Trois allocataires sur cinq perçoivent la composante « minimum social » – le rSa socle – et deux sur cinq bénéficient de la composante « complément de revenu d'activité » – le rSa activité seul.

Hausse du nombre d'allocataires du rSa socle au régime agricole depuis février 2013

En décembre 2013, 21 200 allocataires bénéficient du rSa socle au régime agricole. Le nombre d'allocataires du rSa socle a augmenté sur un an : + 2,8 % au régime des salariés agricoles et + 1,3 % au régime des non-salariés agricoles. Deux tiers des allocataires sont sans emploi et perçoivent le rSa socle seul. Le dernier tiers a de faibles revenus d'activité et relève à la fois du rSa socle et du rSa activité.

Légère baisse du nombre d'allocataires du rSa activité seul au régime agricole

Fin 2013, environ 13 000 allocataires bénéficient du rSa activité seul au régime agricole, en diminution de - 1,0 % par rapport à fin 2012. Cette baisse est notable pour le régime des non-salariés agricoles dont les effectifs diminuent fortement (- 8,1 %) alors qu'ils s'accroissent de + 1,9 % au régime des salariés agricoles.

Recul du nombre d'allocataires du rSa jeunes

Avec seulement 230 allocataires fin 2013, le rSa jeunes n'a pas décollé. En effet, il enregistre un recul de ses effectifs pour la deuxième année consécutive dans un contexte économique dégradé. Les conditions d'accès apparaissent très restrictives, notamment la justification d'au moins deux années de travail (3 214 heures) au cours des trois années précédentes.

Diminution du nombre total d'allocataires du rSa au cours de l'année 2013

Au cours de l'année 2013, plus de 53 330 allocataires ont perçu le rSa, au moins une fois dans l'année, en diminution de - 1,7 % par rapport à 2012. Parmi eux, sept allocataires sur dix sont des salariés agricoles et trois sur dix sont des non-salariés agricoles.

Taux de rotation des allocataires du rSa très élevé, et des mutations inter composantes très dynamiques

En décembre 2013, le taux de rotation mensuel (rapport entre les entrées et sorties sur les effectifs) des allocataires du rSa s'établit à 11,5 % au régime agricole. Il atteint 12,2 % au régime des salariés agricoles, et 9,9 % au régime des non-salariés agricoles.

Des trois composantes, le « rSa socle seul » est celle dont les bénéficiaires sont les plus « captifs » : un allocataire sur deux de décembre 2012 est toujours dans la composante en décembre 2013.

Introduction

Le revenu de solidarité active (rSa) est entré en vigueur le 1er juin 2009 en France métropolitaine. Il a remplacé le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation de parent isolé (API) et leurs dispositifs d'intéressement. Étendu en septembre 2010 aux jeunes de moins de 25 ans sous condition d'activité antérieure, il est désormais applicable dans tous les départements et dans certaines collectivités d'outre-mer. Au 31 décembre 2013, 34 200 allocataires sont bénéficiaires d'un droit ouvert au titre du rSa au régime agricole. Un allocataire du rSa sur trois est un non-salarié agricole.

Le nombre d'allocataires du rSa au régime agricole croît de + 1,0 % entre décembre 2012 et décembre 2013, soit une inversion de tendance par rapport à la période de 2011 à 2012 (- 3,0 %). Le nombre d'allocataires du régime des salariés agricoles progresse (+ 2,5 %) alors que celui du régime des non-salariés agricoles régresse (- 2,0 %). Les effectifs du rSa socle s'accroissent (+ 2,1 %) tandis que ceux du rSa activité seul diminuent (- 1,0 %). Enfin, le nombre d'allocataires du rSa jeunes chute (- 10,1 %) du fait des conditions d'activité antérieure pour être éligible et de l'ajustement plus rapide de la situation des jeunes à la conjoncture.

Télécharger les données au format Excel :



I - LE NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU RSA AU REGIME AGRICOLE A FIN 2013 PROGRESSE LEGEREMENT

Au 31 décembre 2013, 34 200 foyers bénéficient du rSa au régime agricole (tableau 1). En tenant compte des conjoints et des enfants à charge, 76 860 personnes sont couvertes. Les allocataires du RSA qui résident dans les DOM sont gérés par les caisses d'allocations familiales (CAF) quel que soit le régime. Trois allocataires sur cinq reçoivent la composante « minimum social » – le rSa socle – et deux sur cinq bénéficient de la composante « complément de revenu d'activité » – le rSa activité seul. Au total, en tenant compte de l'ensemble des personnes qui composent les foyers allocataires, ce sont 44 180 personnes qui sont couvertes par le rSa socle et 32 680 par le rSa activité seul. Un tiers des allocataires du rSa socle perçoit un revenu d'activité mais d'un montant insuffisant pour porter leurs ressources au-delà du montant forfaitaire; ils perçoivent donc simultanément le rSa socle et le rSa activité.

Au régime agricole, le nombre total d'allocataires du rSa progresse de + 1,0 % entre décembre 2012 et décembre 2013. Cela correspond à une inversion de tendance par rapport aux périodes précédentes, depuis la mise en place du rSa. Cette hausse modérée des effectifs s'inscrit dans un contexte économique qui n'a cessé de se dégrader depuis la crise de 2008. Elle reflète avant tout l'accroissement marqué des allocataires du rSa socle, en particulier du rSa socle seul (+ 3,4 % de décembre 2012 à décembre 2013), tandis que la diminution du nombre d'allocataires du rSa activité seul s'est poursuivi mais à un rythme plus modéré (- 1,0 % durant la même période).

Tableau 1
NOMBRE D'ALLOCATAIRES AYANT UN DROIT PAYABLE AU RSA AU REGIME AGRICOLE EN FRANCE METROPOLITAINE

		déc-10	déc-11	déc-12	déc-13	Évolution déc 2011 - déc 2012 (en %)	Évolution déc 2012 - déc 2013 (en %)
Régime agricole	rSa socle	21 546	21 067	20 714	21 192	- 1,7	2,3
	rSa <i>socle seul</i>	13 860	13 233	13 454	13 918	1,7	3,4
	rSa <i>socle + activité</i>	7 686	7 834	7 260	7 274	-7,3	0,2
	rSa activité seul	14 244	13 850	13 162	13 026	-5,0	-1,0
	Total rSa	35 790	34 917	33 876	34 218	-3,0	1,0

Source : MSA

II - LE RSA SOCLE

II.1 - Le nombre d'allocataires du rSa socle seul augmente depuis février 2013

Au 31 décembre 2013, 21 200 foyers bénéficient du rSa socle au régime agricole. Parmi ces allocataires, deux tiers sont sans emploi et perçoivent le rSa socle seul. L'autre tiers a de faibles revenus d'activité et relève à la fois du rSa socle et du rSa activité.

L'évolution du nombre d'allocataires du rSa socle est essentiellement liée à la conjoncture économique et à son impact sur la situation du marché du travail. Elle est étroitement associée aux variations du chômage et aux conditions de son indemnisation. L'évolution du chômage se répercute sur les effectifs du rSa socle avec un certain délai, d'autant qu'il faut une diminution suffisamment importante du chômage pour faire baisser cette population. Lorsque la conjoncture se dégrade, l'accroissement du nombre d'allocataires qui résulte d'une hausse du taux de chômage s'observe après l'extinction des droits à l'assurance chômage, puis de l'assistance chômage ou d'autres dispositifs pouvant prendre le relais.

Trois phases se succèdent depuis 2011 au régime des salariés agricoles (graphique 1). D'abord, une diminution soutenue pendant toute l'année 2011 qui peut être liée aux sorties du régime agricole. Ensuite, une baisse au cours de l'année 2012 ponctuée par quelques tintements haussiers à la faveur d'une relative amélioration de la situation économique. Enfin, une phase d'accélération de la hausse en réponse au retournement conjoncturel constaté à partir de février 2013.

Le nombre d'allocataires du rSa socle s'accroît de + 2,8 % entre décembre 2012 et décembre 2013 (tableau 2), contre une baisse de - 0,5 % un an plus tôt. C'est la composante « socle et activité » qui est la plus dynamique

cette année (+ 5,2 % comblant les - 5,2 % de la période précédente) alors que la croissance de la composante « socle seul » s'accélère (+ 2,1 % après + 1,1 %).

Depuis 2011, trois cycles se suivent au régime des non-salariés agricoles (graphique 1). Dans un premier temps, une montée en charge entre janvier 2011 et janvier 2012. Ensuite, une baisse entre février 2012 et mars 2013 à la faveur d'une relative amélioration de la situation financière des non-salariés agricoles actifs au cours des années précédentes. Enfin, une période de reprise de la hausse à partir d'avril 2013 en réponse à une conjoncture défavorable.

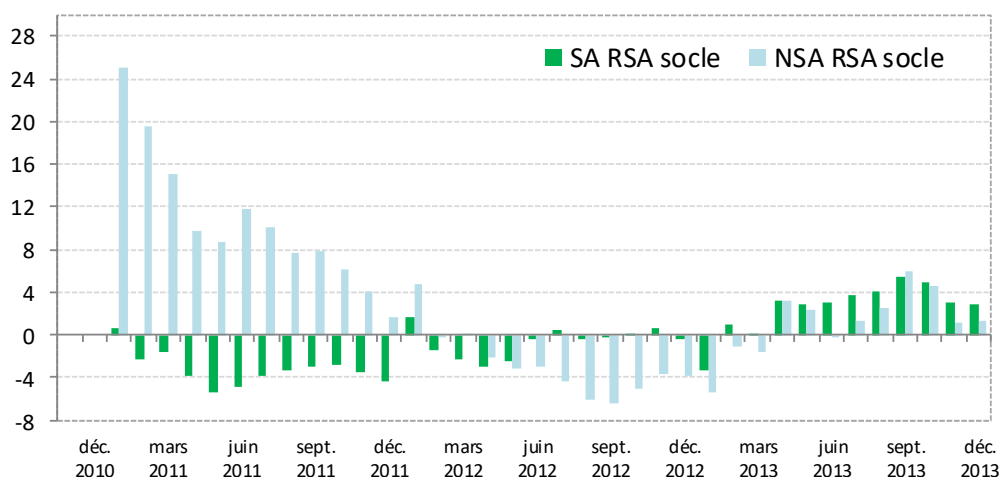
Le nombre d'allocataires du rSa socle s'accroît de + 1,3 % entre décembre 2012 et décembre 2013 (tableau 2), contre une baisse de - 3,8 % un an plus tôt. C'est la composante « socle seul » qui est la plus dynamique cette année (+ 7,8 % après + 3,6 % lors de la période précédente) alors que la composante « socle et activité » baisse pour la deuxième année consécutive (- 3,7 % après - 8,9 %).

Tableau 2
NOMBRE D'ALLOCATAIRES AYANT UN DROIT PAYABLE AU RSA SELON LE REGIME AGRICOLE EN FRANCE METROPOLITAINE

		déc-10	déc-11	déc-12	déc-13	Évolution déc 2011 - déc 2012 (en %)	Évolution déc 2012 - déc 2013 (en %)
Salariés agricoles	rSa socle	14 129	13 520	13 456	13 837	-0,5	2,8
	rSa socle seul	10 618	10 178	10 289	10 505	1,1	2,1
	rSa socle + activité	3 511	3 342	3 167	3 332	-5,2	5,2
	rSa activité seul	10 138	9 897	9 246	9 426	-6,6	1,9
	Total rSa	24 267	23 417	22 702	23 263	-3,1	2,5
Non-salariés agricoles	rSa socle	7 417	7 547	7 258	7 355	-3,8	1,3
	rSa socle seul	3 242	3 055	3 165	3 413	3,6	7,8
	rSa socle + activité	4 175	4 492	4 093	3 942	-8,9	-3,7
	rSa activité seul	4 106	3 953	3 916	3 600	-0,9	-8,1
	Total rSa	11 523	11 500	11 174	10 955	-2,8	-2,0

Source : MSA

Graphique 1
EVOLUTION MENSUELLE DU NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU RSA SOCLE SELON LE REGIME AGRICOLE EN FRANCE METROPOLITAINE (EN % GLISSEMENT ANNUEL*)



Source : MSA

* Le glissement annuel d'une variable à un mois M donné correspond au taux d'évolution obtenu en rapportant le niveau de la variable en M à son niveau le même mois de l'année précédente M-12.

Lecture. En décembre 2013, le nombre d'allocataires du rSa socle a augmenté de + 2,8 % au régime des salariés agricoles par rapport à décembre 2012. Sur la même période il a progressé de + 1,3 % au régime des non-salariés agricoles.

II.2 Trois allocataires sur cinq bénéficient du rSa socle non majoré à fin 2013

Au 31 décembre 2013, 20 390 foyers bénéficient du rSa socle non majoré au régime agricole, soit 2,6 % de plus qu'à fin 2012. Ils représentent trois allocataires du rSa sur cinq. Parmi eux, 13 300 (soit 65 %) n'ont pas d'emploi et reçoivent le rSa socle seul. Les 35 % restants perçoivent aussi un revenu d'activité. Le périmètre réglementaire du rSa socle non majoré est comparable à celui du RMI.

Au 31 décembre 2013, 800 foyers bénéficient du rSa socle majoré, soit 2,6 % des allocataires du rSa au régime agricole. Parmi eux, 77 % n'ont pas d'emploi et reçoivent le rSa socle seul.

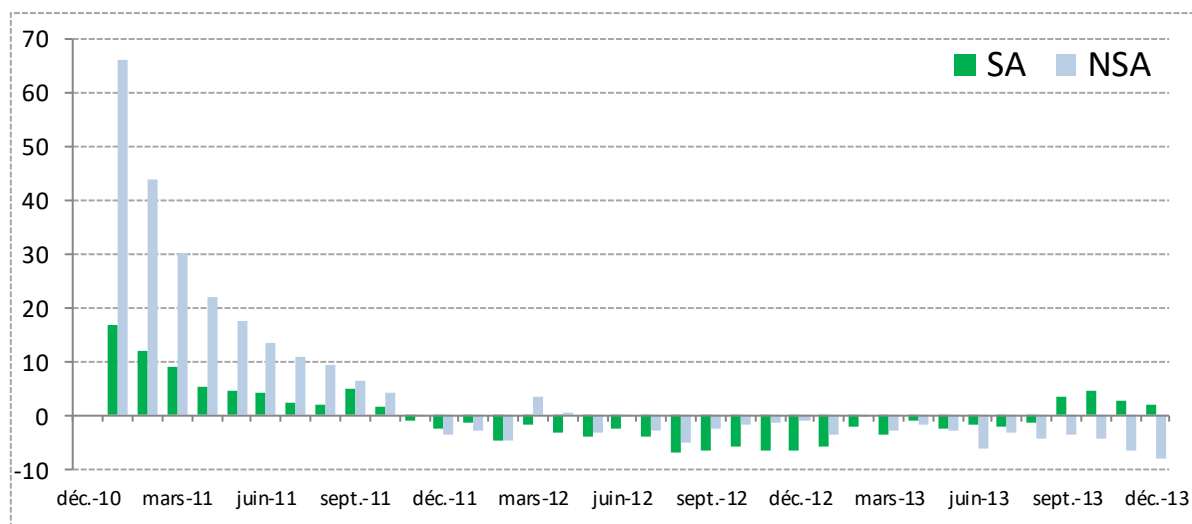
Le nombre d'allocataires du rSa socle majoré baisse de - 4,1 % en décembre 2013.

III - LE NOMBRE D'ALLOCATAIRES AU REGIME AGRICOLE DU RSA ACTIVITE SEUL PROGRESSE PLUS LENTEMENT

En décembre 2013, environ 13 000 foyers sont bénéficiaires du rSa activité seul au régime agricole. Cette composante du rSa s'adresse aux personnes qui travaillent, mais dont les revenus d'activité sont faibles. L'année 2010 est marquée par la montée en charge du rSa activité seul (graphique 2). A partir de 2011, l'évolution revêt un caractère cyclique, avec un accroissement du nombre d'allocataires d'avril à novembre suivi d'une diminution de décembre à mars.

Excepté quelques mois en 2013, le taux de croissance mensuel est négatif depuis novembre 2011. Au régime des salariés agricoles, la croissance des effectifs s'établit à + 1,9 % entre décembre 2012 et décembre 2013, contre - 6,6 % un an auparavant. Au régime des non-salariés agricoles, le nombre d'allocataires diminue de - 8,1 % entre décembre 2012 et décembre 2013, contre - 0,9 % un an avant.

Graphique 2
EVOLUTION MENSUELLE DU NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU RSA ACTIVITE SEUL SELON LE REGIME AGRICOLE EN FRANCE METROPOLITAINE (EN % GLISSEMENT ANNUEL)



Source : MSA

Télécharger les données au format Excel :



IV - LE RSA JEUNES

IV.1 - Le rSa jeunes recule

Les dernières statistiques disponibles au régime agricole montrent que le rSa jeunes enregistre pour la deuxième année de suite un recul significatif du nombre de ses bénéficiaires. Plus de trois ans après la mise en place de la prestation, environ 230 foyers résidant en France métropolitaine en bénéficient à fin 2013. Ce chiffre marque une baisse par rapport à celui du 31 décembre 2012 qui s'élevait à 260 allocataires. De même, le nombre d'allocataires du rSa jeunes a aussi diminué de - 21 % entre décembre 2011 et fin 2012.

IV.2 - Des conditions d'accès au rSa jeunes restrictives

Si le marché de l'emploi, toujours très morose, peut expliquer en partie cette baisse du rSa jeunes, la réponse la plus concrète se trouve du côté de la prestation elle-même. Elle tient à des conditions d'accès très restrictives. Celles-ci ont d'ailleurs été durcies par rapport au projet d'origine. Outre les conditions d'âge (18 à 24 ans) et d'épuisement des droits à l'assurance chômage, l'attribution du rSa jeunes suppose en effet que le demandeur justifie d'au moins deux années de travail à temps plein (soit au moins 3 214 heures) au cours des trois années précédant la date de sa demande.

Le choix de restreindre l'accès au rSa jeunes était volontaire et résulte des mêmes débats que ceux qui ont présidé à la création du RMI en 1988 et la généralisation du rSa en 2009 : ne pas installer les jeunes dans une situation « d'assistance » avant même leur entrée dans la vie active. Lors de la création du RMI et du rSa généralisé, le choix avait ainsi été fait de limiter la prestation aux personnes âgées d'au moins 25 ans, sauf en cas de charge de famille. Mais dans le cas du rSa jeunes - qui devait atténuer, sinon lever, cette barrière des 25 ans -, il semble aujourd'hui que l'effet de conditions d'accès très restrictives est allé au-delà même de ce qu'envisageaient les promoteurs du dispositif. Une situation qui a conduit le Conseil national de lutte contre l'exclusion (CNLE), à demander en décembre 2011 (sans succès jusqu'ici) la suppression de la condition de deux années dans l'emploi avant l'ouverture des droits, de façon à ce que ce complément de salaire puisse bénéficier à tous les jeunes qui travaillent.

IV.3 - Trois quarts des allocataires du rSa jeunes sont des hommes affiliés au régime des salariés agricoles

En décembre 2013, 76 % des allocataires du rSa jeunes au régime agricole sont des salariés ; parmi eux, un tiers est âgé de 18 à 20 ans (ce qui s'explique sans doute, pour une bonne part, par l'obligation de deux années de travail dans les trois années précédentes). La tranche d'âge la plus fréquente est celle des 21-23 ans, qui représentent plus de 44 % des foyers concernés. Les allocataires du rSa jeunes comptent 61 % d'hommes seuls et 21 % de femmes seules (soit plus de 80 % d'isolés), et 18 % de couples sans enfant.

V - LE RSA SOCLE SEUL AU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES

V.1 - La croissance du nombre d'allocataires rSa socle seul au régime des NSA se poursuit fin 2013

En décembre 2013 au régime des non-salariés agricoles, le nombre d'allocataires du rSa socle seul s'élève à 3 413. Cette composante affiche une croissance dynamique de ses effectifs pour la deuxième année consécutive : + 7,8 % en décembre 2013, et + 3,6 % en décembre 2012.

Deux catégories d'allocataires sont représentées dans cette composante. La première correspond aux allocataires sans emploi, donc sans revenus d'activité renseignés dans la dernière déclaration trimestrielle de ressources. La seconde regroupe les cas où les membres du foyer ayant un emploi sont en période de cumul intégral. Dans ce cadre, l'ensemble des revenus d'activité pour le calcul du rSa est neutralisé, pendant une période de trois mois suivant la reprise d'emploi, dans la limite de quatre mois au cours des douze derniers mois.

V.2 - Les allocataires du rSa socle seul affiliés au régime des NSA sont jeunes et sans charge de famille

Avec une moyenne d'âge de 44,8 ans à fin décembre 2013, les allocataires du rSa socle seul ne sont pas plus âgés que ceux qui bénéficient des autres composantes. Les structures d'âge de ces populations sont d'ailleurs relativement semblables. Au niveau de la structure familiale, les allocataires du rSa socle seul sont surreprésentés chez les hommes seuls sans enfant et les femmes seules (avec ou sans enfant), ils sont moins présents chez les couples.

Parmi eux, la classe des hommes seuls sans enfant âgés de 40 à 59 ans (27 %) est la plus représentée, suivie de celle des couples sans enfant de 30 à 49 ans (14,3 %). Il est également à noter à hauteur de 13,1 % la classe des hommes seuls avec enfant(s) âgés de 25 à 39 ans, puis à hauteur de 8,7 % des femmes seules sans enfant âgées de 40 à 59 ans, ainsi que 7 % de femmes seules avec enfant(s) âgées de 30 à 49 ans qui constituent 7,8 % de la population de bénéficiaires du rSa socle.

À fin 2013, les 5 % d'allocataires du rSa socle seul qui ont déclaré des revenus d'activité dans la dernière déclaration trimestrielle de ressources sont en toute logique en période de cumul intégral, ils bénéficient d'une neutralisation de leurs ressources.

A la fin de l'année 2013, 20 % d'allocataires du rSa socle seul sont d'anciens bénéficiaires du RMI ou de l'API avant juin 2008.

V.3 - Une répartition géographique inégale de la population bénéficiaire du rSa socle seul au régime des NSA

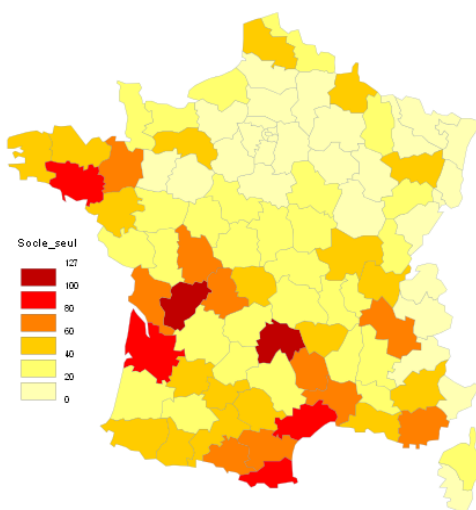
La diversité des profils départementaux résulte de plusieurs facteurs : des secteurs d'activité agricole contrastés entre eux, des taux départementaux de recours qui seraient variables, des situations antérieures vis-à-vis du RMI et de l'API différentes, mais aussi d'autres facteurs plus difficilement mesurables.

Dans ce cadre, force est de constater la situation particulière des départements du Cantal et de la Charente qui totalisent chacun plus de 100 allocataires (carte 1). Trois autres pôles géographiques concentrent le plus grand nombre d'allocataires. On retrouve les départements du pourtour méditerranéen, ceux de l'ouest, ainsi que les départements bretons. En revanche, les effectifs sont moins élevés dans le grand quart nord-est.

Si 28 % des allocataires n'ont pas déclaré de secteur d'activité, les autres allocataires se répartissent principalement dans les secteurs agricoles suivants (d'après les codes NAF) :

- La culture de céréales, de légumineuses et de graines oléagineuses (11,8 %), en Poitou-Charentes, Ile-et-Vilaine, Isère.
- L'élevage d'autres bovins (9,9 %), dans le Cantal, la Creuse, la Lozère, la Haute-Vienne.
- L'élevage de vaches laitières (7,1 %), dans le Cantal et en Haute-Loire, en Charente, en Ile-et-Vilaine et dans le Morbihan.
- La culture de légumes (5,8 %), dans les Bouches-du-Rhône, le Gard, le Morbihan, les Pyrénées-Orientales.
- L'élevage d'ovins et de caprins (5,2 %), en Charente, dans le Gard et la Lozère
- La culture de la vigne (4,8 %), dans l'Aude, le Gard, l'Hérault, les Pyrénées-Orientales et la Gironde.

Carte 1
REPARTITION DES ALLOCATAIRES DU RSA SOCLE SEUL AU REGIME DES NSA
EN DECEMBRE 2013 EN FRANCE METROPOLITAINE



Source : MSA

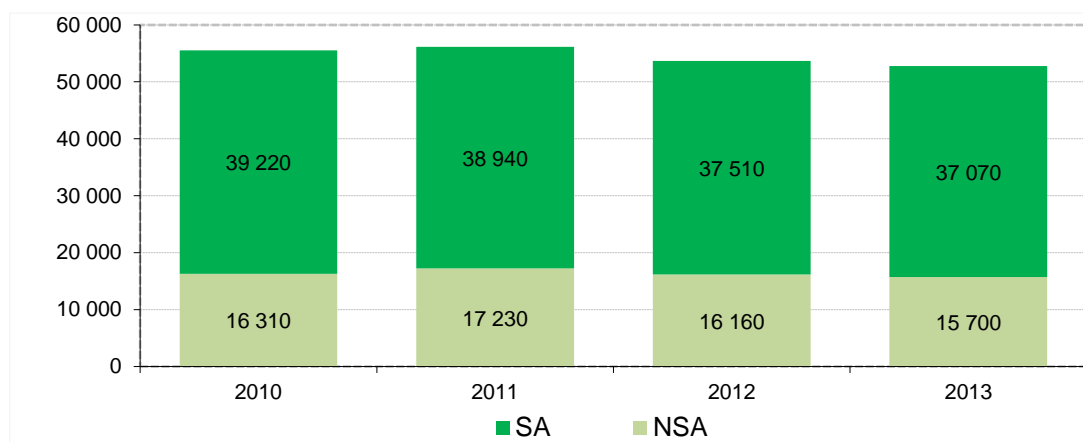
VI - LES FOYERS BENEFICIAIRES DU RSA AU REGIME AGRICOLE SONT MOINS NOMBREUX EN 2013

L'approche la plus utilisée dans les publications relève du dénombrement des foyers bénéficiaires à une date donnée, et plus particulièrement au 31 décembre. Or les foyers « modestes » connaissent des changements de situation entre deux périodes de révision des droits, ce qui engendre l'entrée, le maintien ou la sortie du dispositif.

Une approche complémentaire consiste à dénombrer les foyers bénéficiaires au cours de l'année. Il s'agit alors du comptage distinct des foyers ayant bénéficié d'au moins un mois de droit payable au cours de l'année considérée.

Dans ce cadre, plus de 53 330 foyers ont perçu le rSa au cours de l'année 2013, soit une diminution de - 1,7 % par rapport à 2012 (graphique 3). Parmi eux, 70 % appartiennent au régime des salariés agricoles, 29 % au régime des non-salariés agricoles, et 1% a alterné entre les deux régimes agricoles. Cette représentation est stable depuis 2010.

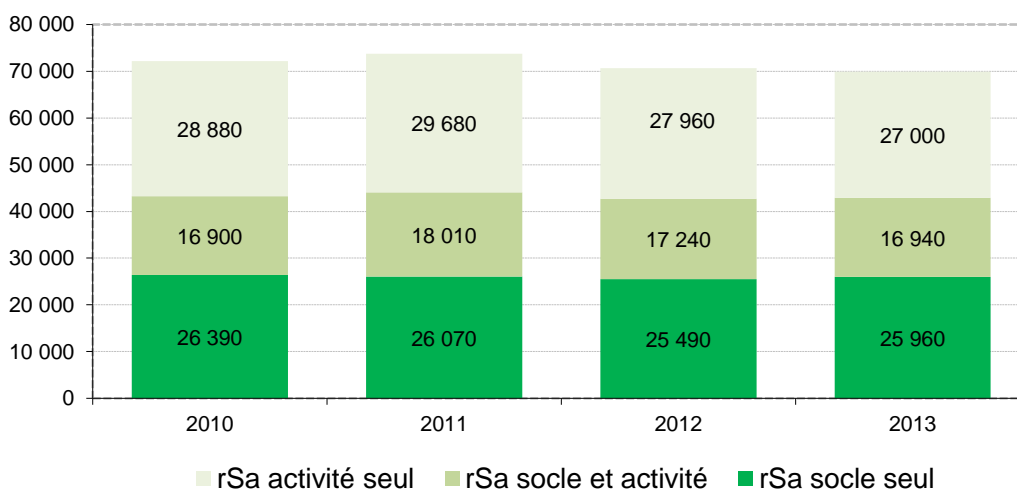
Graphique 3
EVOLUTION ANNUELLE DU NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU RSA SELON LE REGIME AGRICOLE EN FRANCE METROPOLITAINE



Source : MSA

Le nombre d'allocataires en activité diminue en 2013 (graphique 4). C'est la seconde baisse consécutive. Elle est plus importante pour la composante rSa activité seule (- 3,4 %) que pour le rSa socle et activité (- 1,7 %). Par contre le nombre d'allocataires du rSa socle seul progresse (+ 1,8 %).

Graphique 4
EVOLUTION ANNUELLE DU NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU RSA SELON LA COMPOSANTE AU REGIME AGRICOLE EN FRANCE METROPOLITAINE



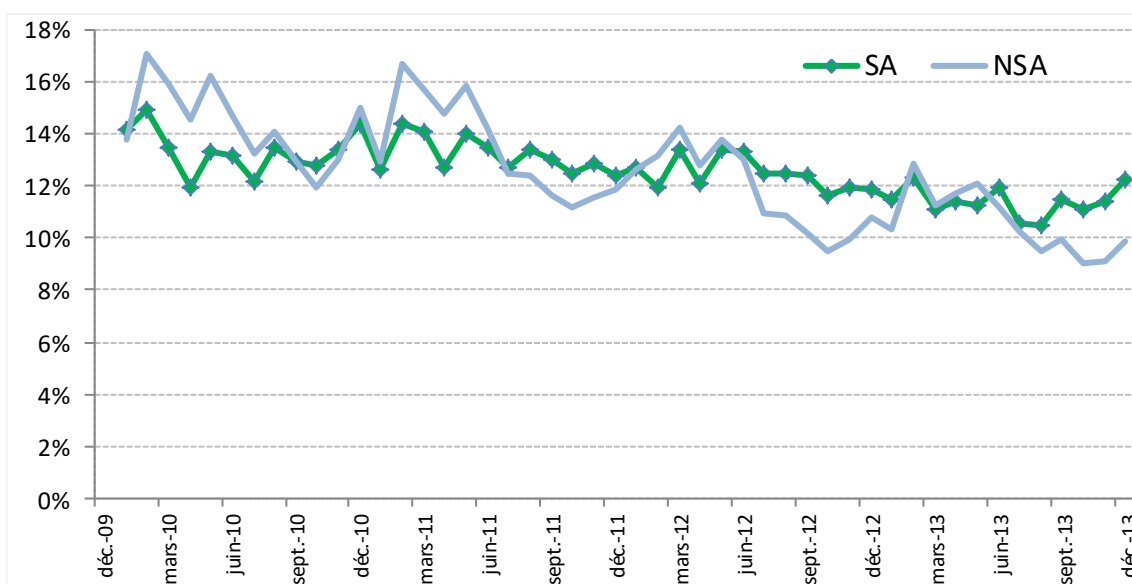
Source : MSA

VII - LE TAUX DE ROTATION DES ALLOCATAIRES DU RSA S'ETABLIT A 11,5% AU REGIME AGRICOLE A FIN 2013

Le taux de rotation est utilisé comme indicateur pour décrire le rythme de renouvellement des effectifs d'allocataires dans chaque régime. Plus ce taux est élevé, plus les coûts de gestion sont importants pour les caisses de MSA.

En décembre 2013, le taux de rotation mensuel des allocataires du rSa, moyenne des taux d'entrée rapportée aux effectifs du mois précédent, et de sortie, s'établit à 11,5 % au régime agricole (graphique 5). Il atteint 12,2 % au régime des salariés agricoles, et 9,9 % au régime des non-salariés agricoles, en hausse de 0,2 point par rapport à décembre 2012. Le taux de rotation est sur une tendance baissière quel que soit le régime agricole. Il a atteint son plus bas niveau, en novembre 2013 au régime des non-salariés agricoles (8,2 %), et en août 2013 au régime des salariés agricoles (10,3 %).

Graphique 5
EVOLUTION MENSUELLE DU TAUX DE ROTATION DES ALLOCATAIRES DU RSA
AU REGIME AGRICOLE EN FRANCE METROPOLITAINE



Source : MSA

Méthodologie :

Le taux de rotation est égal à la somme du taux d'entrée et du taux de sortie divisé par 2.

Le taux d'entrée est égal au nombre des entrées du mois rapporté aux effectifs totaux de début de mois et multiplié par 100.

Le taux de sortie est égal au nombre des sorties du mois rapporté aux effectifs totaux de début de mois et multiplié par 100.

Chaque composante du rSa peut être considérée comme une prestation particulière, et les transitions entre composantes participent aux rotations estimées.

Télécharger les données au format Excel : 

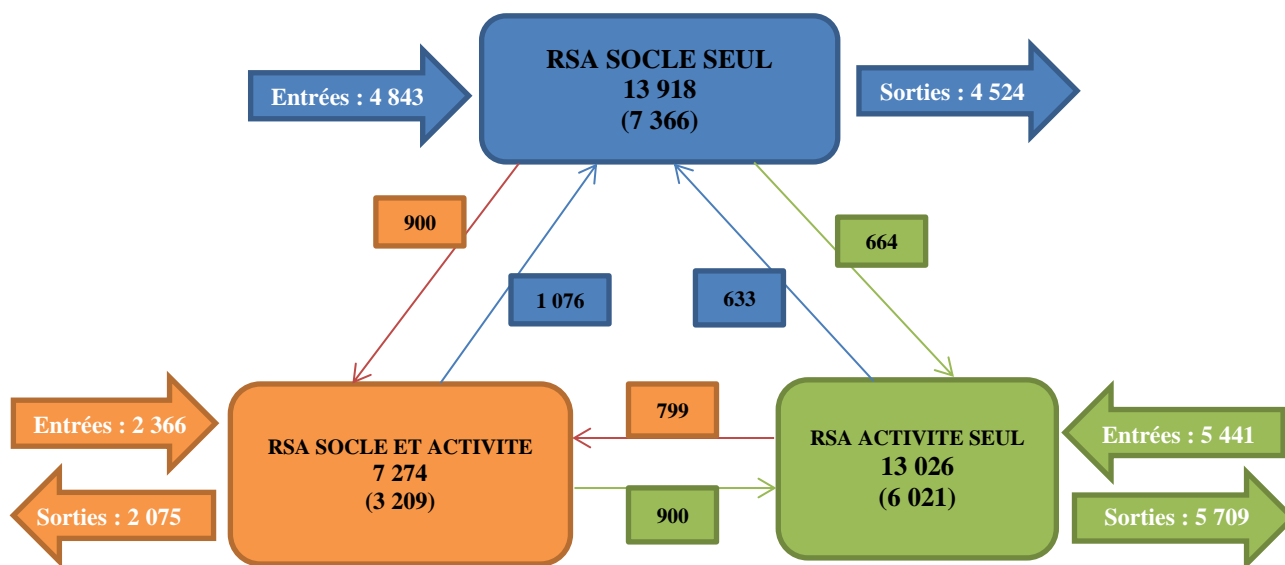
VIII - LES MUTATIONS INTER-COMPOSANTES SONT TRES DYNAMIQUES ENTRE DECEMBRE 2012 ET DECEMBRE 2013

Des trois composantes du rSa au régime agricole, le « rSa socle seul » est celle dont les bénéficiaires sont les plus « captifs » : un allocataire sur deux de décembre 2012 y est toujours en décembre 2013 (schéma 1).

Le « rSa activité seul » est la composante dont la part des sorties est la plus importante : 42 % des allocataires de décembre 2012 sont sortis du dispositif en 2013, tandis que 46 % demeurent dans cette composante. Le recul du nombre d'allocataires du « rSa activité seul » peut correspondre à des sorties ou à des transitions dans le dispositif rSa. Elles peuvent avoir comme origine une modification de la situation familiale (mise en couple par exemple) qui impacte le calcul du quotient familial. Mais ces transitions peuvent également résulter d'un changement de situation sur le marché de l'emploi (perte ou reprise d'un emploi, allongement ou réduction du temps de travail, etc.), qui modifie quant à lui le revenu des allocataires.

Avec un taux de renouvellement de 56 %, le « rSa socle et activité » est la composante où les allocataires se sont le plus renouvelés entre décembre 2012 et décembre 2013. Cette composante a donc les taux de maintien (44 %) et d'entrée (33 %) les plus faibles.

Schéma 1
TRANSITIONS ENTRE LES COMPOSANTES DU RSA ENTRE DECEMBRE 2012 ET 2013 AU REGIME AGRICOLE



Source : MSA

Légende

NOM DE LA COMPOSANTE
Effectifs au 31/12/2013
(dont présents au 31/12/2012)

→ Transitions entre deux composantes entre décembre 2012 et 2013.

Entrées : allocataires de la composante en décembre 2013 ne percevant pas le rSa en décembre 2012.

Sorties : allocataires de la composante en décembre 2012 ne percevant pas le rSa en décembre 2013.

Note de lecture : en décembre 2013, parmi les 13 918 allocataires du rSa socle seul, 4 843 ne bénéficiaient pas du rSa en décembre 2012, 7 366 percevaient cette composante, 1 076 bénéficiaient du rSa socle et activité et 633 du rSa activité seule.

IX - LE MONTANT VERSE AUX ALLOCATAIRES DU RSA AUGMENTE DE + 3,3% EN 2013

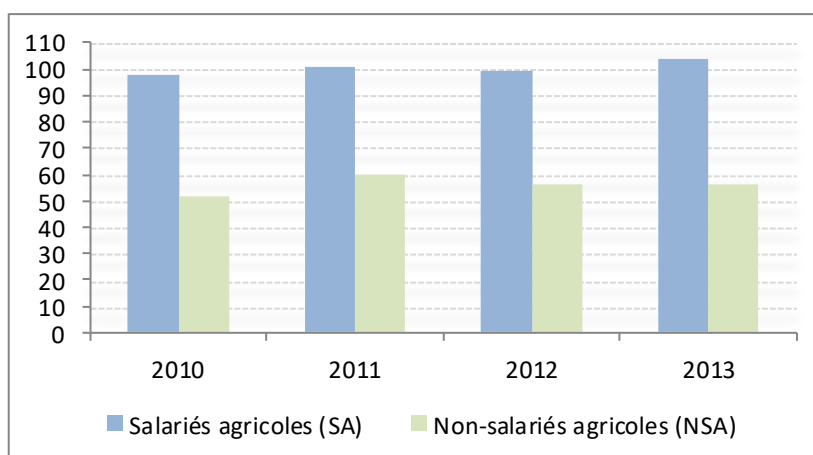
Les caisses de la mutualité sociale agricole (MSA) ont versé un peu plus de 160,2 millions d'euros au titre du rSa en 2013, soit une augmentation de + 3,3% par rapport à 2012.

Le montant de la prestation versée aux salariés agricoles s'établit à 103,6 millions d'euros, en hausse de +4,5 % par rapport à 2012. La même année, les non-salariés agricoles ont perçu 56,6 millions d'euros, en progression de + 1,0 % par rapport à 2012 (Graphique 6).

Les Conseils généraux demeurent les plus gros contributeurs et financent le rSa socle. Ils ont versé 109 millions d'euros en 2013, en hausse de + 4,4 % après une baisse de - 2,3 % en 2012. Cette progression est portée par les salariés agricoles (+ 5,0 %) et les non-salariés agricoles (+ 3,4 %). Dans ce cadre, la part du département croît de 0,8 point en un an pour atteindre les 68 % du coût de financement de cette prestation.

La part versée par l'Etat au titre du rSa activité et du rSa jeunes décroît pour la deuxième année de suite ; elle passe de 33,5 % en 2011 à 32,0 % en 2013. Mais le montant du rSa à la charge de l'Etat augmente de +0,8 % en 2013 en raison notamment des différentes revalorisations. Cette hausse traduit la poussée au régime des salariés agricoles (+ 3,5 %), malgré le repli au régime des non-salariés agricoles (- 2,7 %).

Graphique 6
EVOLUTION DES PRESTATIONS VERSEES AU TITRE DU RSA SELON LE REGIME
EN MILLIONS D'EUROS



Source : MSA (données comptables, sur la base des droits constatés).

sigles cités :

- API : Allocation de parent isolé
- DTR : Déclaration trimestrielle de ressources
- MSA : Mutualité sociale agricole
- NSA : Non-salarié agricole
- RMI : Revenu minimum d'insertion
- rSa : Revenu de solidarité active
- SA : Salarié agricole

Télécharger les données au format Excel : 

ANNEXE

Alors que les exploitants agricoles imposés au réel n'avaient qu'un accès dérogatoire au dispositif du revenu minimum d'insertion (RMI), la loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active (rSa) et réformant les politiques d'insertion a étendu le bénéfice du rSa à l'ensemble des populations couvertes par la Mutualité Sociale Agricole, les salariés agricoles et les non-salariés agricoles, et pour cette dernière catégorie, imposée au réel ou au forfait.

La MSA s'est fortement impliquée pour favoriser le traitement homogène des situations des non-salariés agricoles au regard de l'accès au rSa sur le territoire français, dans le respect de la pluralité des politiques développées par les Conseils Généraux. Dans ce cadre, la MSA a formulé des préconisations qui ont été retenues pour l'évaluation des revenus des non-salariés agricoles, en fonction du type d'imposition.

Il est à noter que le rSa est une prestation dite « familialisée », elle n'est pas attribuée à un individu mais à un foyer quelle que soit sa composition. L'instruction du droit se fait obligatoirement par les caisses de MSA dès lors qu'un des membres du foyer a un statut de non-salarié agricole, alors que dans le cas des ménages dont l'un des membres est salarié agricole, l'instruction peut être faite par une CAF ou par une caisse de MSA.

Par ailleurs, le maintien du droit est soumis à une déclaration trimestrielle des ressources (DTR) portant sur toutes les ressources du ménage. Cette révision trimestrielle du droit conduit à un nombre important de mouvements mensuels d'entrées et de sorties du dispositif, y compris, chez les ménages non-salariés agricoles du fait de la forte variabilité des ressources et des seuils retenus pour l'attribution des différents volets constituant le rSa.

En effet le rSa a vocation à couvrir une population large, puisqu'il concerne aussi bien des foyers n'ayant aucune ressource, que des foyers dont les membres perçoivent des revenus d'activité proches du Smic. Ainsi selon le niveau de revenus d'activité du foyer, celui-ci peut être bénéficiaire du «rSa socle seul», du «rSa socle et activité», ou du «rSa activité seul».

On distingue les foyers allocataires du RSA selon la composante à laquelle ils appartiennent :

- Les foyers allocataires du rSa socle seul : ils n'ont pas de revenus d'activité (pour les non-salariés agricoles, les ressources évaluées sont nulles), ou les membres du foyer ayant un emploi sont en période de cumul intégral.
- Les foyers allocataires du rSa socle et activité, perçoivent de faibles revenus d'activité, et l'ensemble de leurs ressources est inférieur à un montant forfaitaire (intervenant dans le calcul du montant de la prestation et dépendant de la composition du foyer).
- Les foyers allocataires du rSa activité seul perçoivent de faibles revenus d'activité et l'ensemble de leurs ressources est supérieur au montant forfaitaire.

Cumul intégral : pendant les trois premiers mois après la reprise d'une activité professionnelle, l'allocataire continue à percevoir l'intégralité de son allocation du rSa socle seul, en plus de ses revenus d'activité. Cette possibilité n'est ouverte que pendant quatre mois par période de douze mois.

Le montant forfaitaire du rSa est le montant minimal des ressources garanties au foyer. Il est calculé comme c'était le cas pour le RMI, en tenant compte de la structure familiale. Il s'élève à 492,9 euros pour une personne seule sans enfant en décembre 2013. Ce montant peut être majoré durant une période limitée si le foyer est composé d'une personne isolée avec au moins un enfant à charge ou enceinte.

Les données exploitées sont dites « non consolidées » car extraites quelques jours après la fin du mois.

MSA Caisse Centrale

**Direction des Etudes, des Répertoires et des
Statistiques**

Les Mercuriales

40, rue Jean Jaurès

Tél. : 01 41 63 77 77

93547 Bagnolet Cedex

www.msa.fr



L'essentiel & plus encore